



Ligue de football senior de la Capitale

7640 avenue Des Coyotes Charlesbourg (Québec) G1G 6G4
Tél. : (418) 627-1960 Courriel : LFSC@videotron.ca

Québec, le 23 juin 2005

Monsieur Patrice Gobeil, gouverneur des Mercenaires
Monsieur Luc Bélanger, gouverneur des Monarks

Objet : rapport d'évaluation

Messieurs les gouverneurs,

Considérant les événements qui se sont produits lors du match opposant les Monarks et les Mercenaires le samedi 18 juin au PEPS de l'Université Laval entre M. Sylvain Bourret (n° 59 des Monarks) et M. Julien Huot (n° 10 des Mercenaires) au premier quart de la partie;

Considérant les rapports d'événements des deux parties ainsi que le rapport de l'arbitre en chef officiant à cette occasion;

Considérant la gravité du geste posé et du non-respect de l'esprit sportif qui régit le sport et qui est très présent dans notre ligue;

Considérant la pénalité de 25 verges que l'équipe des Monarks a endossée et l'expulsion du match que le joueur a subi;

Considérant également la courte saison de la LFSC;

Considérant le fait qu'il n'y ait pas de balises de comparaison dans notre ligue pour une telle infraction et qu'il est très important de fixer de telles balises dans la LFSC pour éviter que de tels événements se reproduisent;

Nous, le comité d'éthique de la LFSC, composé de MM. Sylvain Caron, membre externe, Jean-François Guay, membre interne impartial et Renald Dulac, représentant des arbitres, avons majoritairement voté pour l'imposition d'un (1) match de suspension à M. Sylvain Bourret (n° 59 des Monarks) prenant effet à compter du prochain match des Monarks, soit le 25 juin 2005.

Jean-François Guay, vice-président exécutif et représentant du comité d'éthique de la LFSC

Copies conformes à MM. Sylvain Caron, Renald Dulac, Patrick Michaud

